

Comité cantonale des patoisants vaudois

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le nouveau conteur vaudois et romand**

Band (Jahr): **85 (1958)**

Heft 1

PDF erstellt am: **11.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-230722>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Dans les bons pratiquants du patois, citons Alexis Bastian, qui sait apporter des choses jolies en un langage limpide et correct. Mme Marie Ducros, qui met un accent si particulier dans ses productions de choix. Et nous eûmes le colonel Ami Lavanchy, de Lausanne, qui a conté de charmantes « vieilleries » des Cullayes et complimenté l'« Amicale » de sa belle activité.

Disons encore que le secrétaire Pasche a annoncé le mariage du président romand, M. Charles Montandon, avec une demoiselle Roulin, apparentée à des membres de l'« Amicale ». Il lut les couplets en patois qu'il lui a dédiés à l'occasion de son mariage, et a relevé ceux en français de M. Roger Molles, publiés dans le *Conteur*.

Et signalons la plaisante « gougnette » de notre nonagénaire Aimé Marguerat, à Grandvaux, qui ne peut plus venir, mais envoie un gentil mot pour chaque séance.

Enfin, après cette si encourageante rencontre, une quinzaine de membres éprouvaient le désir de fraterniser encore en chantant les vieux refrains du pays. C'est ce qu'ils firent au Logis communal où ils s'attardèrent quelque peu, mais toujours dans cette ambiance particulière à l'amitié patoisante.

Jean des Biolles.

A l'Amicale de Châtel-Saint-Denis

Une séance d'été a eu lieu dimanche 1^{er} septembre, à Semsales, assez peu fréquentée du fait que tous les paysans travaillaient à leurs regains. Pourtant, seize participants étaient réunis à l'Hôtel de Ville, dont M. Berthoud, syndic de Semsales, l'instituteur, M. Schneuwly, et le secrétaire communal, M. Grand. Ces personnalités émirent des réflexions des plus encourageantes en faveur du patois.

Au préalable, M. Chaperon, l'énergique président, souhaita la bienvenue à chacun,

en particulier au secrétaire romand, M. Pasche, et aux amis venant de Châtel, d'Ecoteaux et d'ailleurs. M. André Gremaud, caissier, donna un aperçu des comptes, qui furent adoptés.

Comité cantonal des patoisants vaudois

Il a tenu séance le samedi 31 août, sur la délicieuse terrasse « Chez-nous », local du Chœur des Vaudoises, à Lausanne. Mmes Diserens et M. Giroud avaient réservé, là, un accueil cordial à leurs hôtes, ce dont le président, M. Decollogny, les remercia en termes charmants.

Manquait à l'appel Lucien Brailard, de Prilly, en traitement à l'hôpital, et à qui l'on souhaite prompt guérison. Étaient présents, outre le président, Maurice Chapuis, à Carrouge, Hri Nicolier, à La Forclaz, et Oscar Pasche, à Essertes. Mme Diserens, secrétaire, donna lecture du dernier procès-verbal, qui fut adopté avec remerciements.

Le président apporta une nouvelle réjouissante, soit l'adhésion de deux « Amicales » à l'Association vaudoise : celle de Savigny d'abord et celle de Granges-Lucens. Les deux ont décidé de verser la cotisation annuelle statutaire de 1 fr. 50 par membre. Cette décision a fait plaisir et sera un appoint sérieux pour l'organisation cantonale.

Divers détails et modifications ont été prévus en vue de la rencontre du Comptoir, le samedi 14 septembre. Elle sera marquée par une participation du « Chœur des Vaudoises ».

Le comité a prévu une modification des conditions du concours littéraire Henri Kissling, dans le but d'encourager les participants.